

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 21576
Numéro SIREN : 832 164 131
Nom ou dénomination : SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2021 sous le numéro de dépôt 56298

COMPTES ANNUELS

AU 31/12/2020

Certifié conforme

· 

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

1 rue EULER

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS au 31/12/2020

	Pages
- <i>Attestation des comptes</i>	1 à
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 12
- <i>Détail des comptes bilan actif passif</i>	13 et 14
- <i>Détail Compte de résultat</i>	15
- <i>Bilan synthétique</i>	16
- <i>Présentation graphique du bilan (histogramme)</i>	17
- <i>Soldes intermédiaires de gestion</i>	18
- <i>Détail Soldes intermédiaires de gestion</i>	19
- <i>Présentation graphique des SIG</i>	20
- <i>Equilibre financier</i>	21
- <i>Tableau de financement</i>	22 et 23
- <i>Du résultat à la trésorerie</i>	24
- <i>Liasse 2065</i>	25 et 26
- <i>Liasses 2050 à 2059-G</i>	27 à 46

HAPEAZ

Les Taissounières B1
1681 Route des Dolines
06560 VALBONNE

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS
1 rue EULER
75008 PARIS


pour l'exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020,

et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes de Présentation définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	7 216 454 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	Euros
- Résultat net comptable,	(2 168 149) Euros

Fait à VALBONNE
Le 04/03/2021


Fabrice OLIVARI
Dirigeant, Expert Comptable

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, Brevets et droits similaires							
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains							
	Constructions							
	Installations techniques Matériel et outillage							
	Autres immobilisations corporelles							
	Immobilisations en cours							
	Avances et acomptes							
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	6 675 482	2 028 031	4 647 451	675 482	3 971 969	588.02		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
	TOTAL II	6 675 482	2 028 031	4 647 451	675 482	3 971 969	588.02	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	CRÉANCES (3)							
	Clients et Comptes rattachés							
	Autres créances	2 466 129		2 466 129	8 371 419	-5 905 291	-70.54	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	102 874		102 874	111 602	-8 727	-7.82		
Charges constatées d'avance (3)								
	TOTAL III	2 569 003		2 569 003	8 483 021	-5 914 018	-69.72	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 244 485	2 028 031	7 216 454	9 158 503	-1 942 049	-21.20	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 985 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 985 000		4 985 000			
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves						
	Report à nouveau	-816 418		-693 959		-122 459	-17.65
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-2 168 149		-122 459		-2 045 690	NS
	Subventions d'investissement Provisions réglementées						
	TOTAL I	2 000 433		4 168 582		-2 168 149	-52.01
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées					
	TOTAL II						
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges						
	TOTAL III						
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	4 985 000		4 985 000			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	224 325				224 325	
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	6 695		4 920		1 775	36.08
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1		1			
	TOTAL IV	5 216 021		4 989 921		226 100	4.53
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 216 454		9 158 503		-1 942 049	-21.20

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

231 021

4 921

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			10 502	10 054	448	4.46	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			10 502	10 054	448	4.46	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 502	-10 054	-448	-4.46	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12
			Ecart N / N-1 *	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	94 709		111 920	-17 211 -15.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL V	94 709		111 920	-17 211 -15.38
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 028 031			2 028 031
Intérêts et charges assimilées (4)	224 325		224 325	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL VI	2 252 356		224 325	2 028 031 904.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 157 647		-112 405	-2 045 242 NS
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 168 149		-122 459	-2 045 690 NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
TOTAL VII				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL VIII				
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	94 709		111 920	-17 211 -15.38
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 262 858		234 379	2 028 479 865.47
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-2 168 149		-122 459	-2 045 690 NS

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

94 709 111 920
224 325 224 325

**SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE
BLAGNAC SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler – 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DES ASSOCIES
DU 29 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un,
Et le 29 juin
A 16 heures 30,

Les associés de la Société Hôtelière de Toulouse (la « **Société** ») se sont réunis en Assemblée Générale Mixte, au siège de la Société, sur convocation faite par le Directeur Général.

Chaque associé a été convoqué et il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Le cabinet SEFAC, Commissaire aux comptes de la Société, est absent et excusé.

Monsieur Frédéric de Brem, préside la séance en sa qualité de Président de la Société et porte à la connaissance des Associés les procurations reçues.

Monsieur Vincent Chamley assiste le Président de séance en qualité de Secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent l'intégralité des 4.985.000 actions, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

Le Président de séance constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président de séance dépose sur le bureau et met à disposition des associés :

- le justificatif de la convocation régulière des Associés,
- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote des Associés,
- les rapports du Commissaire aux comptes,
- les comptes annuels,
- les procurations.

Puis le Président de séance déclare que les textes des projets de résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

**SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE
BLAGNAC SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler – 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président de séance appelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire et extraordinaire

- Lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Société ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président et au Commissaire aux comptes ;
- Affectation des résultats de l'exercice et constatation de la perte de moitié des capitaux propres ;
- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce ;
- En cas de poursuite de l'activité, constatation de la reconstitution des capitaux propres et de la régularisation de la situation de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président de séance donne lecture de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

Les Associés, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de cet exercice, déclarent approuver les comptes et le bilan dudit exercice faisant ressortir un résultat net de € <2.168.149> tels qu'ils ont été présentés, et les opérations figurant dans les comptes ou résumées dans les rapports.

En conséquence, ils donnent quitus au Président pour sa gestion ainsi qu'au Commissaire aux comptes pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler – 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

Deuxième résolution

Les Associés décident d'affecter le résultat net de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, se traduisant par une perte de € <2.168.149>, suivant la répartition ci-après :
La totalité est affecté au poste « report à nouveau » dans son intégralité, soit € <2.168.149> amenant celui-ci à la somme de € <2.984.567>.

En outre, les Associés constatent, qu'en raison de l'affectation de ce résultat et des pertes antérieures de la Société, les capitaux propres de la Société, qui s'élèvent à € 2 000 433, sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du code de commerce applicable, que les Associés se prononcent dans les quatre mois suivant l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, sur un projet de dissolution anticipée de la Société.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, les Associés prennent acte qu'aucune dépense visée à l'article 39-4 dudit code, n'a été encourue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Les Associés de la Société prennent acte également, conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Les Associés, compte-tenu de la résolution précédente et après examen de la situation de la Société, décident de la dissolution de la Société à compter de ce jour en application de l'article L 225-248 du Code de Commerce.

*Cette résolution est **rejetée** à l'unanimité des Associés.*

Quatrième résolution

Compte-tenu du rejet de la résolution ci-avant et de la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, et après examen de la situation de la Société, les Associés décident de poursuivre son activité à compter de ce jour, en application de l'article L 225-248 du code de commerce.

Les Associés prennent acte que la Société dispose d'un délai de deux exercices, outre l'exercice en cours, pour porter le montant des capitaux propres au minimum de la moitié du capital social.

Compte tenu de la décision de poursuite de l'activité, les Associés prennent acte qu'il n'y a pas lieu à la nomination d'un liquidateur amiable.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE
BLAGNAC SAS**

Société par actions simplifiée au capital de 4.985.000 €
Siège social : 1, rue Euler - 75008 Paris
RCS Paris 832 164 131

Cinquième résolution

Les Associés prennent acte purement et simplement du rapport spécial sur les conventions de la nature de celles visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution

Les Associés, donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

//////////

L'ordre du jour étant épuisé et personne de demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les Associés.



Schroder Real Estate (France)
Par Frédéric de Brem
Président



Le Secrétaire de séance
Vincent Chamley

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC

Société par Actions Simplifiée

1, rue Euler

75008 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Certifié conforme





SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC

Société par Actions Simplifiée

1, rue Euler

75008 Paris

Aux Associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2020 s'établit à 4 647 451 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, sur la base de leur valeur d'usage.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet

de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 16 juin 2021

**Le Commissaire aux comptes
SEFAC**

Signé électroniquement le 16/06/2021 par
Philippe Blin



Philippe BLIN

Signé électroniquement le 16/06/2021 par
Aurelia Rougelin



Aurélia ROUGELIN

Membres de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)						
Participations mises en équivalence							
Autres participations	6 675 482	2 028 031	4 647 451	675 482	3 971 969	588.02	
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
	TOTAL II	6 675 482	2 028 031	4 647 451	675 482	3 971 969	588.02
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN COURS						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	CRÉANCES (3)						
	Clients et Comptes rattachés						
	Autres créances	2 466 129		2 466 129	8 371 419	-5 905 291	-70.54
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	102 874		102 874	111 602	-8 727	-7.82	
Charges constatées d'avance (3)							
	TOTAL III	2 569 003		2 569 003	8 483 021	-5 914 018	-69.72
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	9 244 485	2 028 031	7 216 454	9 158 503	-1 942 049	-21.20

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1		
		31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%	
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 4 985 000) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	4 985 000		4 985 000				
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves							
	Report à nouveau	-816 418		-693 959		-122 459	-17.65	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	-2 168 149		-122 459		-2 045 690	NS	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées							
	TOTAL I	2 000 433		4 168 582		-2 168 149	-52.01	
	AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées						
	TOTAL II							
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges							
	TOTAL III							
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts auprès d'établissements de crédit Concours bancaires courants Emprunts et dettes financières diverses	4 985 000		4 985 000		224 325		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours							
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	6 695		4 920		1 775	36.08	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	1		1				
	Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
		TOTAL IV	5 216 021		4 989 921		226 100	4.53
	Ecarts de conversion passif (V)							
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 216 454		9 158 503		-1 942 049	-21.20	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

231 021

4 921

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1 *	
	France	Exportation	Total			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de Biens							
Production vendue de Services							
CHIFFRE D'AFFAIRES NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits							
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			10 502	10 054	448	4.46	
Impôts, taxes et versements assimilés							
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges							
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			10 502	10 054	448	4.46	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-10 502	-10 054	-448	-4.46	
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1 *	
	31/12/2020	12	31/12/2019	12	Euros	%
PRODUITS FINANCIERS						
Produits financiers de participations (3)						
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	94 709		111 920		-17 211	-15.38
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL V	94 709		111 920		-17 211	-15.38
CHARGES FINANCIERES						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	2 028 031				2 028 031	
Intérêts et charges assimilées (4)	224 325		224 325			
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
TOTAL VI	2 252 356		224 325		2 028 031	904.06
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-2 157 647		-112 405		-2 045 242	NS
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	-2 168 149		-122 459		-2 045 690	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
TOTAL VII						
CHARGES EXCEPTIONNELLES						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
TOTAL VIII						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)						
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)						
TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	94 709		111 920		-17 211	-15.38
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 262 858		234 379		2 028 479	865.47
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-2 168 149		-122 459		-2 045 690	NS

* Proratization de l'écart en fonction du nombre de mois

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

94 709 111 920
224 325 224 325

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 7 216 454.06 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un déficit de 2 168 148.89- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits caractéristiques de l'exercice à signaler sont les suivants :

Les activités de la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES ont été affectées par la COVID-19 au cours de l'année 2020.

La filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES a adapté son organisation et ses modes de travail et à pris les mesures suivantes :

- mise en place du chômage partiel
- fermeture de l'hôtel du 21/03/20 au 20/08/20

La continuité d'exploitation de la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES n'est pas remise en cause et pas d'impact sur la valeur des actifs.

Une augmentation de capital social de la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES a été décidée le 10/12/2020 pour un montant de 6 000 000 euros, par compensation avec une créance liquide SHTB.

Une réduction du capital de la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES a été décidée le 10/12/2020 pour le ramener de 18 368 031 euros à 596 707 euros suite à l'imputation de -17 771 324 euros prélevée sur le compte "report à nouveau"

Les actifs de SHTB ont été impactés et dépréciation des titres chez la filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES de 2 millions d'euros.

La continuité d'exploitation de SHTB n'est pas remise en cause.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le début de l'année 2021 a été marqué par la reconduction des mesures sanitaires décidées par le gouvernement (couvre-feu, fermeture d'établissement accueillant du public, mesures de soutien financier...). Ces événements sont pris en compte chez SHTB et sa filiale 2 RUE DIEUDONNE COSTES dans l'estimation de ses principales estimations comptables au 31 décembre 2020, notamment dans les scénarios à l'appuis desquels ont été évalués les actifs.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis selon les normes comptables définies par le règlement ANC 2014-03 et modifiés par les règlements complémentaires afférents.

Dérogations

Aucune dérogation aux principes ci-dessus n'est à signaler.

Informations générales complémentaires

Aucune information complémentaire en vue de donner une image fidèle des comptes annuels n'est à signaler.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	675 482		6 000 000
TOTAL	675 482		6 000 000
TOTAL GENERAL	675 482		6 000 000

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			6 675 482	6 675 482
TOTAL			6 675 482	6 675 482
TOTAL GENERAL			6 675 482	6 675 482

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation		2 028 031			2 028 031
TOTAL		2 028 031			2 028 031
TOTAL GENERAL		2 028 031			2 028 031
Dont dotations et reprises financières		2 028 031			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	2 466 129	2 466 129	
TOTAL	2 466 129	2 466 129	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	4 985 000		4 985 000	
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	224 325	224 325		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 695	6 695		
Autres dettes	1	1		
TOTAL	5 216 021	231 021	4 985 000	

l'avance de 2 466 129 euros est consentie et acceptée pour une durée maximum de sept ans soit jusqu'au 28 septembre 2024 inclus au plus tard.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS DE PREFERENCES	1.0000	250 000			250 000
ACTIONS ORDINAIRES	1.0000	4 735 000			4 735 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	94 709
Total	94 709

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	224 325
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 895
Total	228 220

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total	2 252 325	94 709
Dont entreprises liées	2 252 325	94 709

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 3 895 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 3 895 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Compte tenu des mouvements sur le capital de la société 2RDC qui ont eu lieu sur 2020, le montant du compte courant détenu a été diminué et n'atteint plus les 5 000 000 euros bloqués en garantie du prêt de 13 500 000€ accordé à la société 2RDC. Une communication à ce sujet a été adressée à la banque qui n'a pas fait de retour défavorable.

Engagements reçus

Néant

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SOCIETE HOTELIERE TOULOUSE BLAGNAC SAS
75008 PARIS

Page : 12

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SASU 2 RUE DIEUDONNE COSTES - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	596 706	2 660 034	100.00	6 675 492	4 647 451	2 466 129		2 435 854	2 660 034		